

#### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11 rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau, Québec K1A 0S5

## INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

## Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### **Comments - Commentaires**

Ce document comporte une exigence en matière de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

#### Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction 11 Laurier St./11 Rue Laurier 3C2, Place du Portage Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet						
Pont Alexandra Bridge						
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date				
EP168-131590/A		2012-1	1-14			
Client Reference No N° de ré	férence du client	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG				
R.008136.002	PW-\$\$	FG-350-61546				
File No N° de dossier	S No./N	° VME				
fg350.EP168-131590		1				
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pre	end fi	n Time Zone			
at - à 02:00 PM			Fuseau horaire			
on - le 2012-12-05			Eastern Standard Time EST			
OII - IC 2012 12 05		LIST				
F.O.B F.A.B.		_				
Plant-Usine: Destination	n: 🗹 Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur			
Séguin, Martine			fg350			
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	lo N° de FAX			
(819) 956-4975 ( )		(819) 956-8335				
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:					
Destination - des biens, servio	es et construction:					
Pont Alexandra Bridge						
Structure nord sur bancs						
Culée du Québec Gatineau, Québec						
K1A 0S5						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	•
Raison sociale et adresse du fournisseur	/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	gn on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à si	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en cara	ctères d'imprimerie)
Signature	Date
Julyinature	Date



EP168-131590/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.008136.002

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg350EP168-131590

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

### **INVITATION À SOUMISSIONNER**

#### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

Des changements ont été apportés, veuillez consulter le paragraphe 3 de IP02 des Instructions particulières aux soumissionnaires pour les exigences relatives au Code de conduite pour l'approvisionnement.

CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX; R2710T) SONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB SUIVANT DE TPSGC:

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R}$ 

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A

R.008136.002

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg350EP168-131590

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**TABLE DES MATIÈRES** 

	•	
INICEDITATIONS DAD	TICILIEDEC ALIV	<b>SOUMISSIONNAIRES (IP)</b>
INSTRUCTIONS PAR	TIGULIERES AUX	200MI22IONNAIRE2 (IP)
	I IOOLILIKEO / KO/K	

IP01	Dogumento	40	coumicaian
IPUT	Documents	uе	soumission

- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Cote de sécurité
- IP09 Sites Web

#### INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2012-07-16)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Code de conduite et attestations soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée
- IG05 Taxe de vente du Québec
- IG06 Frais d'immobilisation
- IG07 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG08 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG09 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG10 Livraison des soumissions
- IG11 Révision des soumissions
- IG12 Rejet de la soumission
- IG13 Coûts relatifs aux soumissions
- IG14 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG15 Respect des lois applicables
- IG16 Approbation des matériaux de remplacement
- IG17 Évaluation du rendement
- IG18 Conflit d'intérêts / Avantage indu

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

CS01 Exigences en matières de sécurité pour les entrepreneurs Canadiens

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

ANNEXE "A" - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

-

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002 fg350EP168-131590

## **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

#### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales aux soumissionnaires R2710T (2012-07-16) <u>Modifié en conformité avec le paragraphe 3 ci-dessous.</u>
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

 « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- 3. Attestations relatives au Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
  - a. Le texte du paragraphe 4 de la section IG01 Code de conduite et attestations soumission, de R2710T est remplacé par ce qui suit :
- 4. Les soumissionnaires devraient fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Le Canada peut, à tout moment, demander aux soumissionnaires de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (<u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229</u>) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- b. Le texte du paragraphe 5 de la section IG01 Code de conduite et attestations soumission, de R2710T est remplacé par ce qui suit :
- 5. Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier fg350EP168-131590

R.008136.002

#### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG16 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

#### **IP03 VISITE DES LIEUX**

Il y aura une visite facultative des lieux le 22 novembre 2012 à 10:00am. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au Pont Alexandra, Structure nord sur bancs, Culée du Québec, Gatineau, Québec. (Accès par le stationnement de la marina de Hull)

Tenue vestimentaire de sécurité - Chaque membre du personnel de l'entrepreneur participant à la visite doit posséder des chaussures de sécurité à semelle point vert certifiées CSA, ainsi qu'un casque dur. Tout mandataire de l'entrepreneur n'étant pas muni des équipements de sécurité requis se verra refuser tout droit d'entrée.

#### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG11 de la R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (819) 956-1459.

#### IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
- 2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en télécopiant au numéro de télécopieur (819) 956-1459.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

#### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c. négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b. annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG12 de R2710T des Instructions générales aux soumissionnaires.

#### **IP08 COTE DE SÉCURITÉ**

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent (vous référer à l'article CS01 des conditions supplémentaires ci-incluses)

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.

3. Pour toutes demandes de renseignements durant l'appel d'offres au sujet des exigences en matière de sécurité du projet, les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions tel que décrites à la clause IP02 "Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres". Pour plus de renseignements sur les exigences de sécurité de TPSGC, les soumissionnaires peuvent aussi consulter le site Web suivant : <a href="http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html">http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html</a> ou communiquer par téléphone au numéro sans frais 1-866-368-4646

#### **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes)

https://www.achatsetventes-buyandsell.gc.ca/fra/bienvenue

Sanctions économiques canadiennes

Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</u>

Certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357)

Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/357.pdf

#### Guide des CCUA

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.008136.002

File No. - N° du dossier fg350EP168-131590

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html</u>

EP168-131590/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.008136.002

File No. - N° du dossier fg350EP168-131590

Amd. No. - N° de la modif.

## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

#### CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
- 3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
- 4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- 5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe "A";
  - b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EP168-131590/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002 fg350EP168-131590

#### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:

fg350

- c. Dessins et devis:
- d. Conditions générales et clauses:
   CG1 Dispositions générales
   R2810D (2012-07-16);

The production of the second o		(-0:-0::0),
Modifié en conformité avec le paragraphe 5 ci-dessous.		
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2012-07-16);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2010-01-11);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2010-01-11);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2860D	(2012-07-16);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2012-07-16);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2012-07-16);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Conditions supplémentaires;		
Conditions d'assurance	R2910D	(2008-12-12);
Justes salaires et heures de travail	R2940D	(2012-07-16);
Conditions de travail		

Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2007-05-25);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

3. Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site

Web:http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes\_travail/contrats/echelle/index.shtml.

- 4. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.
- 5. À la condition générale CG1 "Dispositions générales" (R2810D), ajouter le paragraphe CG1.20 "Code de conduite et attestations contrat" comme suit.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

EP168-131590/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

#### CG1.20 Code de conduite et attestations - contrat

- L'entrepreneur s'engage à se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> et à ses modalités. En plus de se conformer au <u>Code de conduite pour l'approvisionnement</u> l'entrepreneur doit aussi se conformer aux modalités du présent article.
- L'entrepreneur reconnaît aussi que, pour assurer l'équité, l'ouverture et la transparence 2. du processus d'approvisionnement, la commission de certaines actions ou infractions pourra donner lieu à une résiliation du contrat pour manquement. Si l'entrepreneur a fait une fausse déclaration dans sa soumission ou dans le cadre du contrat, ne maintient pas à jour avec diligence les renseignements exigés par les présentes, ou si l'entrepreneur, sa société mère, ses filiales et ses affiliés ne demeurent pas libres et quittes des actions ou condamnations ici précisées pendant la durée du contrat, une telle fausse déclaration ou défaut de se conformer pourra donner lieu à une résiliation du contrat pour manquement. Le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'entrepreneur, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations ici précisées, en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers. L'entrepreneur comprend qu'une résiliation pour manquement ne restreindra pas le droit du Canada d'exercer tout autre recours disponible à son égard, et convient de retourner immédiatement tout paiement anticipé.
  - 3. Aux fins du présent article, les entreprises, les organisations et les particuliers sont des affiliés à l'entrepreneur si :
    - a. l'entrepreneur ou l'affilié contrôle directement ou indirectement l'autre ou a le pouvoir de le faire, ou
    - b. un tiers a le pouvoir de contrôler l'entrepreneur et l'affilié.

Les indices de contrôle comprennent, sans s'y limiter, une gestion ou une propriété interdépendante, l'identité d'intérêts des membres d'une famille, le partage d'installations et d'équipement, l'utilisation conjointe d'employés ou une entité créée suite aux actions ou aux condamnations précisées dans le présent article dont la gestion, la propriété ou les employés principaux sont les mêmes ou similaires, selon le cas.

- 4. Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. À la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.
- 5. L'entrepreneur atteste être informé, et que sa société mère, ses filiales et ses affiliés sont informés, du fait que le Canada pourra vérifier tous les renseignements fournis par l'entrepreneur, incluant les renseignements relatifs aux actions ou condamnations ici précisées, en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers.
- 6. L'entrepreneur atteste que ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses affiliés n'ont versé ni accepté de verser, directement ou indirectement, et qu'ils ne verseront pas, directement ou indirectement, des honoraires conditionnels à un particulier pour la sollicitation, la négociation ou l'obtention du contrat, si le paiement de ces honoraires

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

obligerait cette personne à faire une déclaration en application de l'article 5 de la Loi sur le lobbying.

- 7. L'entrepreneur atteste qu'à l'exception des infractions pour lesquelles il a obtenu un pardon ou une suspension de casier, ses droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ou un traitement de clémence lui a été accordé tel que décrit au paragraphe 8, ni lui ni sa société mère, ses filiales ou ses affiliés n'ont jamais été reconnus coupables d'une infraction visée par l'une des dispositions suivantes :
  - a. l'article 45 (Complot, accord ou arrangement entre concurrents), l'article 46 (Directives étrangères), l'article 47 (Truquage des offres), l'article 49 (Accords bancaires fixant les intérêts, etc.), l'article 52 (Indications fausses ou trompeuses), l'article 53 (Documentation trompeuse) de la Loi sur la concurrence, ou
  - b. l'article 121 (Fraudes envers le gouvernement et Entrepreneur qui souscrit à une caisse électorale), l'article 124 (Achat ou vente d'une charge), l'article 380 (Fraude) pour fraude commise au détriment de Sa Majesté ou l'article 418 (Vente d'approvisionnements défectueux à Sa Majesté), l'article 462.31 (Recyclage des produits de la criminalité) ou les articles 467.11 à 467.13 (Participation aux activités d'une organisation criminelle) du Code criminel du Canada, ou
  - c. l'alinéa 80(1)d) (Fausse inscription, faux certificat ou faux rapport), le paragraphe 80(2) (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) ou l'article 154.01 (Fraude commise au détriment de Sa Majesté) de la Loi sur la gestion des finances publiques, ou
  - d. l'article 239 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi de l'impôt sur le revenu, ou
  - e. l'article 327 (Déclarations fausses ou trompeuses) de la Loi sur la taxe d'accise,
  - f. l'article 3 (Corruption d'un agent public étranger) de la Loi sur la corruption d'agents publics étranger, ou
  - g. l'article 5 (*Trafic de substances*), l'article 6 (*Importation et exportation*), ou l'article (*Production de substances*) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances
- 8. Dans les cas où l'entrepreneur a obtenu un pardon ou une suspension de casier, ses droits ont été rétablis par le gouverneur en conseil, ou un traitement de clémence lui a été accordé conformément à un programme officiel (semblable au Programme de clémence du Bureau de la concurrence) pour des infractions autres que celles visées par les articles 121, 124, 380 pour fraude commise au détriment de Sa Majesté et 418 du Code criminel du Canada ou celles visées par la Loi sur la gestion des finances publiques, il doit fournir une copie certifiée des documents de confirmation d'une source officielle.

EP168-131590/A

Signature

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.008136.002

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg350EP168-131590

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

#### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Peinture et réparation de l'acier - structure Nord sur bancs, pont Alexandra, culée du Québec, Gatineau. Québec.

Gatine	u, Québec.
SA02	NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE
Nom:	
Adress	):
Téléph	ne: NEA
SA03	OFFRE
ci-dess	nissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné us, conformément aux documents de soumission pour le MONTANT TOTAL DE LA SSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.
SA04	PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS
La sou l'invitat	nission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de on.
SA05	ACCEPTATION ET CONTRAT
	ptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada epreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat
SA06	DURÉE DES TRAVAUX
	reneur doit exécuter et compléter les travaux dans les cinquante (50) semaines à partir de l'avis eptation de l'offre.
SA07	GARANTIE DE SOUMISSION
	nissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG09 - Exigences à à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.
SA08	SIGNATURE
Nom e	titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Date

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

R.008136.002

File No. - N° du dossier fg350EP168-131590

### APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique a cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

#### MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF)	
Excluant la TPS/TVH	

#### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) excluant la TPS/TVH	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS/TVQ
1	01 35 00.06	Femeture de fin de semaine	unité	8		
2	05 12 33	Réparation Type A: Réparation sommet de colonne	unité	3		
3	05 12 33	Réparation Type B: Réparation de colonne (semelle)	unité	3		
4	05 12 33	Réparation Type C: Réparation de raidisseurs des poutres principales transversales	unité	3		
5	05 12 33	Réparation Type D: Réparation d'âme des poutres principales transversales	unité	3		
6	05 12 33	Réparation Type E: Réparation du piédestal extérieur	unité	3		
7	05 12 33	Réparation Type F: Réparation des semelles des poutres principales tranversales	unité	3		
8	05 12 33	Réparation Type G: Réparation de cornières des poutres principales transversales aux colonnes	unité	5		

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R.008136.002

fg350EP168-131590

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) excluant la TPS/TVH	Prix calculé (QE x PU) Excluant la TPS/TVQ
9	05 12 33	Réparation Type H: Réparation de fissure supérieure des poutres principales longitudinales	unité	12		
10	05 12 33	Réparation Type K: Réparation des semelles des entretoises longitudinales	unité	3		
11	05 12 33	Réparation Type L: Réparation de goussets de contreventements	unité	4		
12	05 12 33	Réparation Type M: Remplacement de cornières de contreventement	unité	4		
13	05 12 33	Réparation Type N: Remplacement de plaques de contreventement	unité	5		
14	05 12 33	Réparation Type P: Réparation de longeron	unité	3		
15	05 12 33	Réparation Type U: Remplacement de lacets des colonnes	unité	70		
16	05 12 33	Réparation Type V: Remplacement de rivets endommagés	unité	100		
17	06 15 00	Réparation Type W: Démentèlement / Réinstallation du platelage de bois	Mètre carré	55		
18	05 31 00	Réparation TypeX: Remplacement caillebotis endommagé	Mètre carré	50		
19	05 12 33	Réparation Type Y: Remplacement de poutres principales transversales	unité	8		
20	05 12 33	Réparation Type AF: Réparation des poutres principales longitudinales	unité	3		
21	05 12 33	Acier supplémentaire	kg	1000		
		7	OTAL DE		LCULÉS (TPC) ccluant la TPS /TVH	

# MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC) Excluant la TPS/TVH

EP168-131590/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.008136.002

File No. - N $^{\circ}$  du dossier fg350EP168-131590

### APPENDICE 2 - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT ADMINISTRATEURS DU SOUMISSIONNAIRE

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES INSCRIRE LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

EP168-131590/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.008136.002

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

fg350EP168-131590

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## ANNEXE "A" Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS)

## Annex "A"



Government Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

EP168-131590

Security Classification / Classification do sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)

PART A - CONTRACT INFORM 1. Originating Government Depa Ministère ou organisme gouve	rtment or Organizatio	INFORMATION CONTRACT  Public Works and Government Cenada	UERNE 2. nt Sorvices RF	Branch or I	Directorate / Direction génér	
3. a) Subcontract Number / Num	éro du cantrat de sou	s-traitance 3, b) Nam	and Address o	f Subcontra	ector / Nom et adresse du sc	ous-trailant
Brief Description of Work / Bre Painting and sleet repairs at Alexan		vall				
5. a) Will the supplier require acc Le fournisseur aura-t-it acc	ès à des marchandisc	ods? es contrôlóas?			A Park	✓ Non Yes Oui
b) Will the supplier require acc Regulations? Le fournisseur aura-t-il acc- sur le contrôle des données     Indicate the type of access re	ės à des données tec s techniques?	hniques militaires non classifi		973		Non Yes Oul
6. s) Will the supplier and its em Le fournisseur ainsi que les (Spedfy the level of access (Préciser le rivers), d'accès	ployees require access s employés auront-lis s using the chart in Qu	ss to PROTECTED and/or CL accès à des renseignements jestion 7. c)	ou á des biens P . c)	ROTEGES	s evou CLASSIFIES?	No Yes Non Out
à des renseignements ou à	SSIFIED information o byés (p. ex. nettoyeur des biens PROTEGI or delivery requirem	r assets is permitted. s, personnel d'entretien) auro ÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pi	nt-ils accès à de as autorisé.			No Yes Oul  No Yes Oul
7. a) Indicate the type of Informa				nformation	auguel le fournisseur devra	avoir accès
Canada	Z	NATO / OTAN		2-27/8%	Foreign / Étranger	Control of the Contro
7. b) Release restrictions / Restr	intions relatives à la c	liffusion	THE DOCTOR	CANADA IN		SCIOTO E DIVINI AND SE
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion	✓	Ali NATO countries Tous les pays de l'OTAN		· RAM	No release restrictions Apoune restriction relative à la diffusion	
Not releasable À na pas diffuser		April 1985				
Restricted to: / Limité à :		Restricted to: / Limité à :			Restricted to: / Limité à :	1 11 11
Specify country(les): / Préciser	le(s) pays :	Specify country(les): / Précis	ser le(s) pays :		Specify country(les): / Précis	er le(s) pays :
7. c) Level of information / Nivea	u d'Information					
PROTECTED A PROTEGÉ À	7	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ			PROTECTED A PROTÉGÉ A	
PROTECTED B PROTÉGÉ B		NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRI	EINTE		PROTECTED B PROTEGÉ B	
PROTECTED C PROTÉGÉ C		NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIAL NATO SECRET			PROTECTED C PROTÉGÉ C CONFIDENTIAL	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIAL SECRET		NATO SECRET			CONFIDENTIAL SECRET	
SECRET L		COSMIC TRES SECRET			SECRET TOP SECRET	
TRÈS SECRET  TOP SECRET (SIGINT)		there is a second of the			TRÉS SECRET FOP SECRET (SIGINT)	
TRES SECRET (SIGINT)					rès secret (sigint)	Le la marente

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Annex "A"



Government of Canada Gouvernement du Canada

Page 3 of 3
Contract Number / Numéro du contrat

EP168-131590

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

dans le tableau r	eca,	pitul	atif.	iii remplissent	SU	are on lig	ine (par Inter	TABLEAU R	ises aux	questions	r res	pons éden	es to	o previous que sont automatic	istions. quement s	alsles
		PROTECTED CLASSIFIED CLASSIFIÉ				NATO						COMSEC				
	A	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	CCSMC Top		OTECI ROTEC		CONFIDENTIAL	SECRE	TOP SECRE
		THÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREBUTE			SECRET COSMIC TRÈS	Α	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRE				
formation / Assats ense onements / Biens		П					REGINEMIE			Secret	$\vdash$	-				
oduction											-	-	_			-
Media / ipped TI					- Turning								-			
Eink / en élactronique								- Hallania								-
en électronique a) is the description La description	ou t	rava	II VIS	par la préser	ite LVERS	3 est-elle	de nature PF	ROTÉGÉE et/o	ou CLASS						✓ No Non	
If Yes, classify Dans l'affirma de sécurité » a	nve	, Cla	SSIII	er le présent	formulair	nd bottor e en indi	n in the are: quant le niv	a entitled "Se eau de sécur	curity CI ité dans	assificati la case in	on". itituli	óo «	Clas	sification		
	onto	tion	attac	hed to this SF	CL be PF	ROTECTE	D and/or CL	ASSIFIED? eVou CLASSI						r	No	$\Box$

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canada